CEMAC

Domaine Pentatonique -63 rue Chanoine Henri Fejoz - 73 000 CHAMBÉRY - BASSENS Tel : 06 66 00 56 25

Email: carre.al1@icloud.com
Site web: centre-europeen-musical.com

SAISON 2017 – 2018

Conditions d'inscriptions à lire attentivement et à conserver

Les droits d'inscription sont à payer en une fois à l'inscription.

- Inscription Individuelle : 45 €
- Inscription Familiale : 70 € (à partir de 2 inscrits de la même famille)

<u>Les périodes de cours</u>: Les cours débutent le lundi 4 septembre 2017 et fonctionnent ensuite suivant le calendrier scolaire traditionnel de la Zone A et terminent le vendredi 22 juin 2018.

Le règlement : Par chèque bancaire à l'ordre de Alain CARRE - CEMAC

Il peut s'effectuer selon l'une des modalités suivantes :

• En 1 fois <u>avant le 10 juin 2017</u>: Ce mode de règlement donne lieu à une réduction de 5 % sur les tarifs des cours. Cette réduction ne concerne ni les frais d'inscription ni le règlement par chèques vacances.

• Par trimestre : Les trois chèques sont donnés à l'inscription : ils sont encaissés aux dates suivantes :

Chèque 1 : Le 3 septembre 2017Chèque 2 : Le 3 janvier 2018Chèque 3 : Le 3 avril 2018

• Par Prélèvement : Tous les 3 de chaque mois

• Par chèques mensuels :

En 10 fois: du 3 septembre 2017 au 3 juin 2018: Les 10 chèques sont donnés à l'inscription, ils sont encaissés au 3 de chaque mois.

<u>En 12 fois</u>: du 3 juillet 2017 au 3 juin 2018 : <u>Les 12 chèques sont donnés à l'inscription</u>, ils sont encaissés au 3 de chaque mois.

ATTENTION: en cas de rejet de chèque, les frais correspondants vous seront attribués.

<u>Chèques Vacances acceptés</u>: <u>Les réductions annuelles ne s'appliquent pas aux chèques vacances.</u>

Important

L'inscription est prise en compte :

- A la remise du dossier complet dûment rempli avec
 - o Le chèque d'inscription,
 - o Le mode de règlement choisi et les chèques correspondants qui seront encaissés aux dates prévues

Attention : sans la remise du dossier complet, aucune réservation d'horaire ne sera possible

Rappel:

- <u>L'engagement est annuel</u>: En cas d'abandon, <u>les séances sont dues en totalité</u> et <u>ne sont, en aucune manière, remboursées.</u>
- Toute séance annulée par un élève n'est pas remplaçable par le professeur

